

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. A

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 2 de 13

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Les personnes présentant des réactions allergiques aux époxydes devraient éviter le contact.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	40-45 %
	500-033-5 603-074-00-8	
	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H319 H315 H317 H411	
14808-60-7	RCS (Respirable crystalline Silica - SiO2)	33-35 %
9003-36-5	Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen =< 700)	11-15 %
	500-006-8 01-2119454392-40	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411	
16096-31-4	1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane	10-12 %
	240-260-4 01-2119463471-41	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H319 H317 H412	
	Ester d'alkyle (Ref.:722 43/00/2012.0028, Germany)	5-7 %
	Eye Irrit. 2; H319	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. A

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 3 de 13

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse.
Poudre d'extinction
Jet d'eau pulvérisée
Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit
Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de pyrolyse, toxique
Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. A

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 4 de 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage : 5-35°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mortier composite pour ancrages et fixages composant A (résine)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
14808-60-7	Silices cristallines, quartz	-	0,1 a		VME (8 h)	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. A

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 5 de 13

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	8,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	12,25 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systemique	12,25 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		dermique	systemique	8,33 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systemique	0,75 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0,75 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	3,571 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systemique	3,571 mg/kg p.c./jour
9003-36-5	Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen =< 700)			
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	8,3 mg/cm ²
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	104,15 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	29,39 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	62,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	8,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	6,25 mg/kg p.c./jour
16096-31-4	1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	2,8 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	2,9 mg/m ³

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. A

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 6 de 13

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	
Eau douce		0,006 mg/l
Eau de mer		0,006 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,996 mg/l
Sédiment marin		0,996 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
9003-36-5	Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen =< 700)	
Eau douce		0,003 mg/l
Eau de mer		0,0003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,294 mg/kg
Sédiment marin		0,0294 mg/kg
Intoxication secondaire		0,0254 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,237 mg/kg
16096-31-4	1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane	
Eau douce		0,0115 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 0,7mm NBR (Caoutchouc nitrile) >480min (EN374)

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente 0,7mm NBR (Caoutchouc nitrile) >480min (EN374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. A

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 7 de 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâte	
Couleur:	beige clair	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur:		non déterminé
Modification d'état		
Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Point d'éclair:		non applicable
Inflammabilité		
solide:		non déterminé
gaz:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Température d'auto-inflammabilité		
solide:		non déterminé
gaz:		non applicable
Température de décomposition:		non déterminé
Propriétés comburantes		
Non comburant.		
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		1,49 g/cm ³
Hydrosolubilité:		insoluble
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage:		non déterminé
Densité de vapeur:		non déterminé
Taux d'évaporation:		non déterminé
9.2. Autres informations		
Teneur en corps solides:		non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Agent oxydant

Vive réaction avec: alcalies (bases) , Décapage et acides

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. A

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 8 de 13

10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)			
	par voie orale	DL50 11400 mg/kg	Rat	
14808-60-7	RCS (Respirable crystalline Silica - SiO ₂)			
	par voie orale	DL50 5000 mg/kg	Rat	
9003-36-5	Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen =< 700)			
	par voie orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Rat	
16096-31-4	1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane			
	par voie orale	DL50 2900 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	
	Ester d'alkyle (Ref.:722 43/00/2012.0028, Germany)			
	par voie orale	DL50 20700 mg/kg	Souris	
	dermique	DL50 2000 mg/kg	Lapin	

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

Information supplémentaire

Les données toxicologiques indiquées des substances composant le produit sont destinées aux professions médicales, aux spécialistes des domaines de la sécurité et de la santé professionnelles et aux toxicologues.

Les données toxicologiques indiquées des substances composant le produit ont été mises à disposition par les fabricants des matières premières.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. A

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 9 de 13

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,3 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2,1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,3 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
9003-36-5	Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen =< 700)				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2,54 mg/l	96 h	Carassius auratus (poisson rouge)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2,55 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)	
16096-31-4	1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 30 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OCDE 203

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	2,64-3,78

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. A

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 10 de 13

Code d'élimination des déchets - Résidus

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux


Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux


L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN 3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
	
Code de classement:	M7
Dispositions spéciales:	274 335 601
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité dérogée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	90
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
	
Code de classement:	M7

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. A

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 11 de 13

Dispositions spéciales: 274 335 601
Quantité limitée (LQ): 5 kg
Quantité dégagée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: 274, 335, 966, 967
Quantité limitée (LQ): 5 kg
Quantité dégagée: E1
EmS: F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: A97 A158 A179
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y956
Quantité dégagée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 956
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 400 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 956
IATA-Quantité maximale (cargo): 400 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. A

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 12 de 13

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 13,41 g/l

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3,15,16.

Abréviations et acronymesADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labeling and Packaging

DMEL: Derived Minimal Effect level

DNEL: Derived No Effect Level

EC50: Effective concentration, 50%

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT: persistent, bioaccumulative and toxic

vPvB: very persistent and very bioaccumulative

PNEC: Predicted No Effect Concentration

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)

VOC: Volatile organic compound

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. A

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 13 de 13

stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. B

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

PURE 150-PRO, Comp. B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Mortier composite pour ancrages et fixages composant B (durcisseur)

Utilisations déconseillées

sans limitation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DEWALT
Rue: Richard Klinger Str. 11
Lieu: 65510 Idstein, Germany
Téléphone: +49 (0) 6126 21 2302 Téléfax: +49 (0) 6126 21 2980
Internet: www.DEWALT.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC France: +(33) 975181407
CHEMTREC International: +(1) 703 527 3887 (24h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mutagénicité sur les cellules germinales: Muta. 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Formaldéhyde, produit de réaction oligomère avec du phénol et du m-phénylène-(méthylamine)

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine

m-Phénylènebis(méthylamine)

Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec du 4,4'-isopropylidènediphénol et diéthylènetriamine

phénol

3-azapentane-1,5-diamine, diéthylènetriamine

bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol

Mention Danger**d'avertissement:**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. B

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 2 de 13

Pictogrammes:



Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

cette substance remplit les critères PBT de la directive REACH, annexe XIII.
Contient Amines. Peut produire une réaction allergique.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. B

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 3 de 13

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine			30 - < 35 %
	220-666-8	612-067-00-9		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H312 H302 H314 H317 H412			
57214-10-5	Formaldéhyde, produit de réaction oligomère avec du phénol et du m-phénylène-(méthylamine)			20 - < 25 %
	500-137-0			
	Skin Corr. 1C, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H314 H317 H412			
77138-45-5	Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec du 4,4'-isopropylidènediphénol et diéthylènetriamine			20 - < 25 %
	500-263-6			
	Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H314 H318 H317			
1477-55-0	m-Phénylènebis(méthylamine)			15 - < 20 %
	216-032-5		01-2119480150-50	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H332 H302 H314 H317 H412			
100-51-6	alcool benzylique			5 - < 10 %
	202-859-9	603-057-00-5		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H332 H302			
90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol			5 - < 10 %
	202-013-9	603-069-00-0		
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2; H302 H319 H315			
111-40-0	3-azapentane-1,5-diamine, diéthylènetriamine			5 - < 10 %
	203-865-4	612-058-00-X		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1; H312 H302 H314 H317			
108-95-2	phénol			1 - < 5 %
	203-632-7	604-001-00-2		
	Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT RE 2, Skin Corr. 1B; H341 H331 H311 H301 H373 ** H314			
80-05-7	bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol			1 - < 5 %
	201-245-8	604-030-00-0		
	Repr. 2, STOT SE 3, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H361f *** H335 H318 H317			
71074-89-0	Bis[(diamino-méthyl)méthyl]phénol			1 - < 5 %
	275-162-0			
	Skin Corr. 1B; H314			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

REACH Art. 59, Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidats pour la procédure d'autorisation): Bisphenol A; 4,4'-Isopropylidènediphénol

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. B

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 4 de 13

Indications générales

Changer les vêtements souillés ou mouillés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylène glycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Poudre d'extinction
Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit
Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de pyrolyse, toxique
Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. B

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 5 de 13

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

température de stockage 5-35°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir section 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
80-05-7	Bisphénol A (poussières inhalables)	-	10		VME (8 h)	
111-40-0	Diéthylènetriamine	1	4		VME (8 h)	
108-95-2	Phénol	2	7,8		VME (8 h)	
		4	15,6		VLE (15 min)	
1477-55-0	m-Xylène-alpha,alpha'-diamine	-	0,1		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
108-95-2	Phénol	Phénol total (/g créatinine)	250 mg/g	Urine	en fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. B

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 6 de 13

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 0,7mm NBR (Caoutchouc nitrile) >480min (EN374)

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente 0,7mm NBR (Caoutchouc nitrile) >480min (EN374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Pâte
Couleur: noir / rouge
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non applicable

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'éclair: non applicable

Inflammabilité

solide: non déterminé

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide: non déterminé

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. B

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 7 de 13

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): 1,07 g/cm³

Hydrosolubilité: insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

voir section 10.3

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Agent oxydant

10.4. Conditions à éviter

voir section 7.2

10.5. Matières incompatibles

agent oxydant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****ETAmél calculé**

ATE (par voie orale) 813,1 mg/kg; ATE (dermique) 1216,6 mg/kg; ATE (par inhalation vapeur) 5,53 mg/l; ATE (par inhalation aérosol) 2,191 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. B

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 8 de 13

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine			
	par voie orale	DL50 1030 mg/kg	Rat	
	dermique	ATE 1100 mg/kg		
1477-55-0	m-Phénylenebis(méthylamine)			
	par voie orale	DL50 930 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 2000 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (1 h) vapeur	CL50 3,89 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l		
100-51-6	alcool benzylique			
	par voie orale	DL50 1230 mg/kg	Rat	GESTIS
	par inhalation vapeur	ATE 11 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l		
90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol			
	par voie orale	ATE 500 mg/kg		
111-40-0	3-azapentane-1,5-diamine, diéthylènetriamine			
	par voie orale	DL50 1540 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 672 mg/kg	Lapin	
108-95-2	phénol			
	par voie orale	ATE 100 mg/kg		
	dermique	ATE 300 mg/kg		
	par inhalation vapeur	ATE 3 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE 0,5 mg/l		
80-05-7	bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol			
	par voie orale	DL50 3250 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 3000 mg/kg	Lapin	

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

Information supplémentaire

Ce mélange est mis en circulation sous une forme où aucune formation d'aérosols n'est possible lors d'une utilisation conforme. Il ne doit être utilisé que pour les applications lors desquelles la formation d'aérosols est exclue. Conformément à l'article 6 de l'ordonnance CLP 1272/2008/CE, son classement et son identification en tant que toxique par inhalation n'est donc pas nécessaire.

Les données toxicologiques indiquées des substances composant le produit sont destinées aux professions médicales, aux spécialistes des domaines de la sécurité et de la santé professionnelles et aux toxicologues.

Les données toxicologiques indiquées des substances composant le produit ont été mises à disposition par les fabricants des matières premières.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. B

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 9 de 13

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
111-40-0	3-azapentane-1,5-diamine, diéthylènetriamine				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 430 mg/l	96 h	Leuciscus idus	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1164 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 53,5 mg/l	48 h	Daphnia magna	
108-95-2	phénol				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 229 mg/l	72 h		GESTIS
80-05-7	bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 4,6 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,73 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3,9 mg/l	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine	1,9
100-51-6	alcool benzylique	1,05
111-40-0	3-azapentane-1,5-diamine, diéthylènetriamine	-2,13
108-95-2	phénol	1,5
80-05-7	bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol	3,32

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. B

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 10 de 13

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: UN 3259
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AMINES, SOLIDES, CORROSIVES, N.S.A. (m-phenylenebis(méthylamine))
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8



Code de classement: C8
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 kg
Quantité dégagée: E2
Catégorie de transport: 3
N° danger: 80
Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 3259
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AMINES, SOLIDES, CORROSIVES, N.S.A. (m-phenylenebis(méthylamine))
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. B

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 11 de 13



Code de classement: C8
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 kg
Quantité dégagee: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 3259
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (m-phenylenebis(methylamine))
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 223, 274
Quantité limitée (LQ): 1 kg
Quantité dégagee: E2
EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 3259
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (m-phenylenebis(methylamine))
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 5 kg
Passenger LQ: Y844
Quantité dégagee: E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 859
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 15 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 863
IATA-Quantité maximale (cargo): 50 kg

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. B

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 12 de 13

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 307,09 g/l

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

ATE: Acute Toxicity Estimates

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labeling and Packaging

EC50: Effective concentration, 50%

ErC50: EC50 in terms of reduction of growth rate

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

PBT: persistent, bioaccumulative and toxic

vPvB: very persistent and very bioaccumulative

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)

VOC: Volatile organic compound

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PURE 150-PRO, Comp. B

Date d'impression: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 13 de 13

H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)